

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**  
**Communauté de communes Le Gesnois Bilurien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 11 MAI 2023**

-----  
Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 37 - Procurations : 5

Rappel des dates : Convocation : 04/05/2023 - Affichage : 04/05/2023

Le onze mai deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Torcé en Vallée sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André	X		
	CHARPENTIER Dominique	X		
COUDRECIEUX	GUILMAIN Nathalie	X		
	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France		Pouvoir à Raymond ESNAULT - 08/05/2023	
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique			X
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie			X
	FOUQUET Stéphane	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	PLAIS Mickaël	X		
	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien		Pouvoir à Claudine OZAN - 10/05/2023	
	CHATEAU Françoise	X		
	CHESNEAU Jean-Claude	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette		Pouvoir à Michel FROGER - 07/05/2023	
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Isabelle LEMEUNIER - 10/05/2023	
	COURTABESSIS Alain		Pouvoir à Martial LATIMIER - 08/05/2023	
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline			X
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Madame Brigitte BOUZEAU est élue secrétaire de séance.

**Objet : Demande de dérogation à la loi SRU – Savigné L'Évêque**

**Délibération n°2023-082**

Le 1er janvier 2021, la commune de Savigné l'Évêque, nouvellement considérée dans l'aire urbaine du Mans, est entrée dans le dispositif de l'article 55 de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) lui imposant la construction de 232 logements locatifs sociaux d'ici à 2035.

Compte tenu des actions déjà engagées par la commune et la faible tension sur le parc locatif social d'une part, et des contraintes pesant sur la construction dans l'attente de la remise en conformité du système de traitement des eaux usées d'autre part, la commune souhaite bénéficier de l'exemption triennale 2023-2025 en vertu de la loi 3DS du 21 février 2021.

Il appartient aux intercommunalités de solliciter cette dérogation pour leur(s) commune(s) concernée(s).

Le conseil communautaire a sollicité cette exemption le 22 septembre 2022 (délibération 2022-091). Cependant, un nouveau décret d'application a modifié les modalités de calcul du ratio de tension sur la demande de logements locatifs afin de prendre en compte les impacts de la crise COVID. Si la commune demeure exemptable, sur le plan juridique la parution du décret nécessite de reprendre la procédure d'instruction des demandes.

**Le conseil communautaire,**

Vu la Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée relative à la solidarité et au renouvellement urbain et notamment son article 55.

Vu la Loi n°2022- 217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le 1° du III l'article L.302-5 du Code de la Construction et de l'Habitat,

Vu le décret 2023-230 du 29 mars 2023 fixant la valeur du seuil mentionné au 2° du IV de l'article R.302-14 du code de la construction et de l'habitation pour la période triennale 2023-2025,

Considérant la proposition argumentée présentée par la commune de Savigné L'Évêque ci-après annexée,

**Décide** de solliciter de Monsieur le Préfet de la Sarthe une dérogation à l'application des dispositions de l'article 55 de la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains, au profit de la commune de Savigné L'Évêque pour la période 2023-2025.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 22 mai 2023,

Le Président  
André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Affichage :

du : .....

au : .....